

Université de Tours : « Les fonds de roulement ne sont pas là pour compenser le manque de moyens »

News Tank Éducation & Recherche -
Tours - Actualité n°262956 - Publié le 06/09/2022 à 18:30

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 09/09/2022 à 09:24



Arnaud Giacometti - © Université de Tours

« Les fonds de roulement ne sont pas là pour compenser les manques en matière de financement de la masse salariale, mais pour investir, notamment au vu du contexte de crise écologique et énergétique. Le plan de relance était du court terme, nous avons besoin d'un plan de rénovation pluriannuel », déclare [Arnaud Giacometti](#), président de l'Université de Tours, le 05/09/2022, lors de la conférence de presse de rentrée.

Il ajoute : « Notre situation financière reste saine, puisque nous avons 26 M€ de fonds de roulement, mais l'avenir nous préoccupe. Nous allons subir les hausses de coûts de l'énergie, estimées à 1 M€, qui ne seront probablement pas compensés par l'État. L'autre mauvaise surprise étant la non-compensation de la hausse du point d'indice, soit 2,8 M€, et en 2023, ce sera 10 M€, à prendre sur le fonds de roulement. »

L'université va élaborer un schéma directeur des énergies « pour voir ce qu'on peut faire, en matière de rénovation, de sobriété. Nous lancerons sûrement une campagne cet automne pour des écogestes. Et il faudra s'interroger sur l'usage de nos mètres carrés, afin de les optimiser ».

Le président et plusieurs VP (Vice-président(e)) reviennent sur les nouveautés de cette rentrée : le passage de dix à 12 composantes avec la transformation du département de gestion en IAE (Institut d'administration des entreprises) et la création de la faculté d'odontologie, le lancement d'une CPES (Cycle pluridisciplinaire d'études supérieures) sur les transitions, des succès à des AAP, des mesures pour la vie étudiante et la santé, ou la mise en place du Ripec (Régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs).

Quant aux chantiers à venir, il s'agit notamment d'élaborer une convention de coordination territoriale avec l'Université d'Orléans et l'Insa (Institut national des sciences appliquées) Val de Loire, et de mener la réflexion autour du projet d'établissement et de la nouvelle offre de formation pour septembre 2024.

Des effectifs stables, deux nouvelles composantes, les mesures de vie étudiante

Pour cette année, l'université s'attend à une stabilité des effectifs : « Nous comptons déjà 20 000 étudiants inscrits, soit une dynamique similaire aux années précédentes. Et les inscriptions ne sont pas finies. Nous devrions atteindre les 32 000 étudiants, comme l'an dernier. On s'attend toutefois à une petite baisse des néobacheliers, qui s'explique par la baisse du nombre de bacheliers. »

L'université a vu la création de deux nouvelles composantes :

- La transformation du département de gestion en IAE : « Cela va jouer sur la visibilité de l'université au niveau régional et national ; c'est un moyen d'affirmer la place de l'enseignement supérieur public en sciences de gestion dans un secteur concurrentiel, et rappeler aux familles qu'on peut aussi étudier le commerce et la gestion à l'université, où elle s'appuie sur la recherche, et avec des frais d'inscription incomparables ».
- La création de la faculté d'odontologie : « Sur les 49 étudiants ayant eu le concours, 28 vont poursuivre à Tours, mais à terme les 49 resteront à Tours puisque l'objectif est de former des chirurgiens-dentistes pour la région Centre Val de Loire. C'est un projet territorial construit avec tous les CHR (Centre hospitalier régional) et le CHU, et le conseil de l'ordre. 3 M€ ont été investis pour cette formation, dont 1 M€ par la région, 1 M€ par Tours métropole et 1 M€ par l'université. »

Transition écologique : une CPES et une réflexion sur un module pour tous les étudiants

L'université a par ailleurs ouvert une licence en sciences de la transition écologique et sociétale, en partenariat avec le lycée Descartes, sur le format CPES. Elle prévoit donc une universitarisation progressive, autour de deux parcours : sciences dures ou SHS, et accueille 40 % de boursiers.

« C'est un projet important : au vu des urgences écologiques, il est essentiel de former des étudiants pour accompagner cette transition et imaginer des solutions. Nous voulons inscrire ces enjeux dans notre offre de formation, suite au rapport Jouzel. Nous avons nommé une chargée de mission pour voir comment intégrer un module de 20 à 30 h pour tous les étudiants de L2. »

Lutte contre la précarité et les VSS (Violences sexuelles et sexistes)

En matière de vie étudiante, le président indique plusieurs mesures :

- la poursuite de dispositifs lancés au moment de la crise sanitaire pour lutter contre la précarité, « comme l'aide à l'achat et la réparation de matériel informatique, ou une aide aux étudiants qui n'ont pas droit à des aides sociales notamment en raison de leur âge » ;
- la création d'un poste supplémentaire de médecine de prévention, et la pérennisation d'un poste de psychologue. « À Blois, nous avons transformé le service de santé universitaire en centre de soins, car il y a un déficit de médecins dans cette région. »
- le lancement d'un plan universitaire de mobilité, « avec comme premier objectif d'avoir une vision plus précise des pratiques des étudiants et des personnels. Une pré-enquête avait montré un recours important à la voiture qui nous avait surpris, mais nous voulons vérifier. Avec cette vision, nous serons mieux armés pour discuter avec les collectivités et aider à lever des freins à l'usage des transports en commun. »

À la question de savoir s'il faudrait que l'université ait plus de compétences en matière de vie étudiante, le président indique : « Il est vrai que la coordination sans chef de file peut être compliquée à mener, notamment lorsque les relations entre acteurs sont difficiles, ce qui n'est pas notre cas à Tours. Ce qui est important, c'est que la vie étudiante soit inscrite comme mission de l'université. Nous sommes un acteur essentiel de la vie étudiante. »

Arnaud Giacometti annonce aussi poursuivre les efforts pour lutter contre les VSS. « En avril nous avons mis en place une cellule d'écoute spécifique, avec une adresse générique qui doit permettre aux étudiants d'alerter ou de témoigner rapidement. La prévention en la matière est importante et donc nous lançons à la rentrée un plan de formation sur les VSS pour tous nos personnels. »

Lutte contre les VSS : une convention avec les autorités judiciaires pour améliorer la communication

Interrogé sur les suites de l'affaire d'un étudiant en médecine accusé de viol et agression sexuelle, qui a donné lieu à une mission de l'Igésr (Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche) au printemps 2022, Arnaud Giacometti déclare : « Nous avons eu le rapport de l'Igésr, mais il n'a pas été diffusé. Il montre qu'il n'y a pas eu de réels manquements de l'université, mais qu'il nous faut améliorer les procédures et la communication, notamment avec les autorités judiciaires. »

Je dois prochainement rencontrer le procureur de la République en vue de signer une convention qui permettra de mieux nous coordonner. Car même si les procédures judiciaires et disciplinaires sont bien distinctes, il y a des temporalités différentes, pas toujours simples à articuler. »

« Dans la même idée, nous mettons en place des réunions régulières avec le CHU (Centre hospitalier universitaire) pour mieux faire remonter les cas concernant les étudiants en santé, et allons faire en sorte de mieux coordonner nos procédures disciplinaires. »

« La situation budgétaire et RH de l'université nous fragilise »

« Pour remplir nos objectifs, nous avons besoin de moyens, or nous restons une université sous-dotée. On a estimé que 20 M€ nous manquaient chaque année », indique le président. L'université a un budget de 235 M€, dont 175 M€ de subvention pour charge de service public.

« En 2021, nous avons obtenu 1 M€ en plus en guise de "rééquilibrage", ce qui était bienvenu, mais on nous annonce 300 k€ en 2022 ce qui ne permettra pas de combler notre retard. »

Autre problème identifié : le plafond d'emploi « complètement saturé, on ne peut pas recruter de nouveaux titulaires, alors qu'on a déjà 35 % de contractuels sur des postes de titulaires. Cette situation nous fragilise notamment sur quelques missions stratégiques, comme l'immobilier, les SI, les marchés, où nous avons de gros problèmes de recrutements. »

« Dans la feuille de route du MESR (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche), il est rappelé qu'un des cinq chantiers prioritaires serait d'améliorer l'égalité d'accès et de réussite aux études supérieures, ce qui suppose d'avoir des établissements avec des dotations permettant de bien accueillir les étudiants. »

À la question de savoir si ce manque de postes ne peut pas pénaliser certains projets, comme la création de l'IAE, il indique : « Dans notre situation, il est difficile de faire du redéploiement, donc la seule solution c'est la création de postes. Ensuite, il y a des choses qu'on peut faire en développant nos ressources propres, l'IAE développe pas mal de formation en apprentissage par exemple. En sciences de gestion nous avons décidé de réduire les capacités d'accueil en première année et qu'il vaut mieux avoir moins d'étudiants mais mieux les accueillir ».

Frais différenciés : pas de mise en place, « on devrait plutôt offrir plus de bourses »

Sur les frais différenciés dans le cadre de Bienvenue en France, le président indique : « *Pour l'instant, nous n'avons pas eu à les mettre en place. Mais nous ne le souhaitons pas : la plupart des étudiants internationaux qui viennent du Maghreb et d'Afrique n'auraient pas les moyens de payer ces frais, quand on voit qu'ils sont nombreux à avoir déjà besoin d'une aide financière. Or, ce lien avec l'Afrique doit être maintenu et devrait même être encouragé davantage. Les meilleurs étudiants de ces pays ne viennent plus forcément en France, face à des pays comme le Canada qui ont des politiques plus "agressives". L'image de la France tend à se dégrader et on aurait au contraire intérêt à offrir plus de bourses.* »

Mise en place du Ripec : « Pas de dotation prévue pour le volet C2 »

Interrogée par News Tank sur la mise en place du Ripec, Christine Georgelin, VP en charge des moyens, revient sur les volets C3 et C2. « Pour le C3 qui remplace la PEDR, nous avons monté un groupe de travail avec des représentants des syndicats et des élus du CAC (Conseil académique). À l'automne, nous allons procéder à la dernière phase qui est celle de proposer les lauréats de cette nouvelle prime. »

« Il est prévu que cela relève du président de l'université, mais à Tours, nous partageons le souhait des associations de VP CA et RH, de faire en sorte que réglementairement, le CAC soit l'instance qui aide le président à procéder à ces nominations. »

La VP indique que l'université a reçu une dotation pour ce volet du Ripec. « Mais pour le volet C2 qui remplace les primes de charges administratives, nous avons eu l'information que nous n'aurions aucun crédit pour 2022. »

« *Après discussions avec les directeurs de composantes et d'unités, nous avons donc décidé de mettre en place cette prime à minima, en passant les bénéficiaires de PCA en C2, auxquels nous avons ajouté quelques catégories de personnels comme les chargés de mission. L'objectif de ce volet était de toucher un nombre plus important de personnes qu'aujourd'hui. Mais en l'absence de règles et de financements identifiés, il est difficile de faire autrement.* »

Elle estime le montant de l'ensemble des primes à 300 k€ par an.

Arnaud Giacometti ajoute que dans le cadre des discussions sur la mise en place du Ripec avec les OS (Organisations syndicales) et les personnels ressortait que ces derniers « sont plus favorables à une décharge pour faire leur recherche ou l'enseignement plutôt qu'une prime ».

Réponses à des appels à projets, ça passe pour CMA mais pas pour Excellences

En matière d'appels à projets, le président souligne plusieurs « bonnes nouvelles » obtenues avant l'été :

- Une chaire Unesco dans le domaine de la maltraitance infantile
- Deux réseaux européens Cost : un sur les musiques anciennes, et un autre sur le traitement des maladies inflammatoires chroniques.
- L'obtention de moyens dans le cadre de l'AMI Compétences et métiers d'avenir pour le projet « Digital FCU » dans un consortium de 19 universités, avec FUN et la FCU.

En revanche, le projet Loire-Val-Health qu'elle portait dans le cadre de l'AAP Excellences n'a pas été retenu lors de la 2^e vague en juillet. « *Ce projet transformant et structurant entend dégager une spécificité de l'université, par un pôle régional interdisciplinaire d'enseignement et de recherche en santé humaine et animale. Nous l'avons construit avec le CHU, l'Université d'Orléans, l'Inserm, Inrae et le CNRS, et avons demandé 15 M€. Même si nous n'avons pas été retenus, nous avons eu des retours plutôt positifs de l'ANR, et donc nous le soumettrons de nouveau en janvier 2023, en espérant cette fois convaincre le jury et le MESR. Quoi qu'il arrive, ce travail sera utile pour le prochain projet d'établissement.* »



Université de Tours

Catégorie : Université

Général

Date de création	1969
Statut	EPCSCP (Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel)
Tutelles	Ministère en charge de l'enseignement supérieur
Implantations (dont siège)	Tours (siège) et Blois
Composantes	<ul style="list-style-type: none">• cinq UFR (Arts et Sciences Humaines ; Droit, Economie, Gestion et commerce ; Lettres et Langues ; Santé ; Sciences et Techniques)• deux IUT (Tours et Blois)• une école d'ingénieurs, Polytech Tours• Centre d'études supérieures de la Renaissance (CESR)
Présidence	Président : Arnaud Giacometti (élu le 30/11/2020)

Effectifs étudiants

2006-07	22 548
2007-08	21 510
2008-09	21 350
2009-10	22 132
2010-11	22 796
2011-12	23 699
2012-13	24 295
2013-14	24 315
2014-15	25 003
2015-16	25 084
2016-17	25 943
2017-18	26 707
2018-19	26 838

2019-20	27 456
2020-21	27 815

Source(s) : Open Data Esri

Inscriptions principales et secondes (source : Open data du Mesri)

Effectifs de doctorants contractuels

2012-13	120
2013-14	123
2014-15	135
2015-16	132
2016-17	133
2017-18	163
2018-19	142
2019-20	129

Source(s) : Open Data Mesri

Effectifs E-C titulaires

2010-11	847
2011-12	834
2012-13	845
2013-14	849
2014-15	850
2015-16	832
2016-17	828
2017-18	814
2018-19	806
2019-20	807

Source(s) : Open Data Mesri

Maîtres de conférences et professeurs des universités exclusivement.

Produits encaissables (M€)

2010	162,9 M€
------	----------

2011	175,8 M€
2012	177,1 M€
2013	189,7 M€
2014	189,9 M€
2015	190,4 M€
2016	188,4 M€
2017	189,8 M€
2018	192,7 M€
2019	194,8 M€
2020	200,1 M€
2021	206,7 M€

Source(s) : Open data Mesri

Les produits encaissables correspondent aux produits de fonctionnement de l'exercice qui se traduisent par un encaissement (à différencier des produits sans flux de trésorerie). Ils comprennent essentiellement : • la subvention pour charges de service public ; • les ressources propres.

Dépenses de personnel (M€)

2010	138,2 M€
2011	142,5 M€
2012	146,1 M€
2013	151,6 M€
2014	155,6 M€
2015	155,6 M€
2016	156,0 M€
2017	156,2 M€
2018	159,0 M€
2019	161,0 M€
2020	162,9 M€
2021	166,8 M€

Source(s) : Open data Mesri

Fonds de roulement (en jours)

2010	66,5
2011	71,4
2012	50,0
2013	42,7
2014	41,7
2015	47,3
2016	55,8
2017	65,2
2018	64,4
2019	47,4
2020	76,7
2021	46,9

Source(s) : Open data Mesri

Fonds de roulement en jours de charges décaissables

Fiche n° 1501, créée le 19/02/2014 à 11:42 - Màj le 28/04/2014 à 15:00

© News Tank Éducation & Recherche - 2022 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »